

Par courriel

Toronto, le 13 décembre 2007

Aux intervenants de l'industrie et
Associations de consommateurs

Objet : Consultation prochaine concernant la vente d'assurance accessoire à la vente d'un bien ou d'un service

Madame, Monsieur,

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (« CCRRA ») a créé un groupe de travail relatif à la vente d'assurance accessoire à la vente d'un bien ou d'un service (« vente d'assurance accessoire ») dans le but d'analyser les problématiques potentielles liées à l'inscription et la distribution de ces produits d'assurance.

Considérant l'intérêt marqué des divers intervenants de l'industrie sur le mandat de ce groupe de travail, nous croyons qu'il est opportun de vous informer de l'avancement des travaux ainsi que de la période prévue pour des consultations futures.

Ce groupe de travail a défini le distributeur d'assurance accessoire comme étant « la personne qui, dans le cadre de ses activités qui ne sont pas du domaine de l'assurance, offre de façon accessoire, pour le compte d'un assureur, un produit d'assurance afférent uniquement à un bien qu'elle vend, un service qu'elle rend ou qui y fait adhérer un client ».

Le groupe de travail a identifié et regroupé les informations concernant les problématiques potentielles liées à la vente et au traitement des réclamations de ce type de produit d'assurance. Le CCRRA a accepté que le groupe de travail consulte les intervenants de l'industrie ainsi que les associations de consommateurs sur les problématiques découlant de la vente d'assurance accessoire, à savoir :

- les exclusions, restrictions et limitations incluses dans les polices d'assurance;
- les conflits d'intérêts potentiels;
- les rôles et responsabilités des distributeurs;
- la disponibilité de données statistiques.

Le groupe de travail prépare actuellement un document de consultation qui sera transmis aux intervenants de l'industrie ainsi qu'aux associations de consommateurs pancanadien, au cours de la période hivernale 2008.

Ce document de consultation vous fournira les détails relatifs au déroulement de cette consultation.

Pour toutes questions, veuillez contacter M. Mario Beaudoin, à l'Autorité des marchés financiers, au 1 877-395-0337 poste 2801 ou par courriel à mario.beaudoin@lautorite.qc.ca.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Michael Grist
Président
Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance

Canadian
Council of
Insurance
Regulators

Conseil
canadien
des responsables
de la
réglementation
d'assurance